



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 73983

Texte de la question

M. Michel Pajon souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les résultats d'une récente enquête de victimation menée par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF), rendue publique au mois de juillet 2005. Plus complète que les statistiques officielles de la délinquance qui mesurent uniquement l'activité policière, cette enquête, unique en France, basée sur des méthodes qualitatives, consiste à interroger plusieurs milliers d'habitants de quinze ans et plus sur tous les faits dont ils ont pu être victimes, qu'ils aient ou non porté plainte. Les enseignements de cette étude sont particulièrement intéressants. Ils indiquent en effet que la délinquance, en Ile-de-France, progresse dans les territoires les plus défavorisés, ceux dont les habitants connaissent les difficultés sociales les plus importantes. Parmi ces territoires figure le département de la Seine-Saint-Denis où, selon les termes mêmes du rapport, « la proportion de victimes d'atteintes personnelles » enregistre une « augmentation significative » et où la population est « surexposée aux vols sans violence, aux vols de deux-roues et aux vols à la roulotte ». Globalement, la proportion de victimes s'est ainsi accrue de 24 % dans ce département entre 2003 et 2005. Au regard de ces éléments, il lui demande donc quelles mesures il entend prendre, en Ile-de-France et notamment en Seine-Saint-Denis, pour assurer à chacun de nos compatriotes, quel qu'il soit, où qu'il habite, le premier des droits, le droit à la sécurité, et atteindre ainsi les objectifs qu'il a fixés à son action ministérielle il y a plusieurs années en matière de lutte contre l'insécurité.

Texte de la réponse

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire s'attache à suivre la délinquance constatée par les services de police et les unités de gendarmerie ainsi qu'à apporter les meilleures réponses possibles aux défis que posent les nouvelles formes de délinquance. Le suivi statistique traditionnel est apparu comme insuffisant. Aussi, et ainsi que le recommandait le rapport parlementaire Caresche-Pandraud remis en janvier 2002, un observatoire national de la délinquance (OND) a été créé et un dispositif d'enquêtes de victimisation susceptible de contribuer à une meilleure connaissance tant des évolutions de la criminalité et de la délinquance que du profil des auteurs d'infractions et de leurs victimes a été mis en place. A l'instar des États-Unis ou de la Grande-Bretagne, il s'agissait de doter la France d'un outil de connaissance performant qui fournirait des indicateurs de base sur la politique publique en matière de sécurité et les phénomènes sociaux importants. Sous le contrôle du conseil d'orientation de l'OND, ce dispositif d'interrogation individuelle existe désormais. En 2005 et 2006, un dispositif transitoire a été mis en place par l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Il s'agit d'une enquête intitulée « cadre de vie et sécurité » qui s'appuie sur les enquêtes de population et de cadre de vie. Ainsi, à la demande de l'OND, une enquête de victimisation, qui porte sur un échantillon de 7 500 personnes et sur un questionnaire « cadre de vie et sécurité », pose des questions précises notamment sur le vandalisme dans les quartiers, l'accès aux caves et les problèmes de drogue. Ce sondage a été réalisé en janvier-février 2005 et les résultats de son exploitation devraient être communiqués prochainement par l'OND. S'inscrivant dans la continuité de ces études, la première enquête de victimisation nationale pilotée par l'INHES

et l'INSEE devrait avoir lieu en 2007. Elle cherchera à mesurer les actes délictueux commis en France métropolitaine sur la période 2004-2005 et portera sur un échantillon de 20 000 personnes. L'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF) a débuté ce type d'enquête sur le ressort de la région parisienne au début des années 2000. Les premiers résultats de la dernière étude font apparaître un hiatus entre les réponses téléphoniques de 10 500 habitants de quinze ans et plus au sondage de l'IAURIF qui porte sur tous les faits dont ils ont pu être victimes et les infractions enregistrées par les services de police. Complément de l'état statistique 4001, les enquêtes de victimisation prennent en compte également le ressenti de la population en matière de sécurité qui est lié au cadre de vie. S'agissant plus particulièrement des actes délictueux, et notamment les vols sans violence, les vols de deux-roues et les vols à la roulotte, commis dans le département de la Seine-Saint-Denis, les statistiques établies à partir des faits constatés par les services de la sécurité publique font état de résultats encourageants. Ainsi, en 2004, une baisse de 0,78 % des vols sans violence a été enregistrée. Cette diminution est confirmée sur les neuf premiers mois de l'année 2005 (- 7,07 %). Les vols à la roulotte et accessoires ont quant à eux diminué de 2,69 % entre 2003 et 2004. Sur les neuf premiers mois de 2005, 2 121 victimes ont été épargnées (- 2,85 %). Par contre, les vols de deux-roues sont en légère augmentation (+ 3,06 % en 2004 et + 3,87 % sur les trois premiers trimestres de 2005). Le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a fait de la lutte contre les violences aux personnes une priorité d'action pour les services de police et de gendarmerie en 2005. Le 21 mars 2005 a été mis en place un plan national de lutte contre ces atteintes qui vise, d'une part, à mieux les identifier pour protéger plus efficacement les personnes et, d'autre part, à adapter les dispositifs de prévention et lutte contre les différentes formes de violences constatées. Afin de restaurer l'État de droit, prévention et répression doivent être associées dans un cadre d'action repensé qui nécessite que les administrations (police et gendarmerie nationales, justice, éducation nationale notamment) et institutions publiques (services sociaux par exemple) travaillent ensemble.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73983

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8655

Réponse publiée le : 14 février 2006, page 1605